

« L'Agefiph organise au niveau régional une conférence annuelle d'information et d'échanges sur ses réalisations et orientations, en associant plus particulièrement les services de l'Etat, le monde économique, les organisations syndicales de salariés et les associations représentatives des personnes handicapées. »

Extrait de la Convention Etat - Agefiph du 9/12/1998.

Les enjeux de la deuxième conférence régionale de l'Agefiph.

L'enjeu de notre première conférence régionale¹ était d'associer au moyen d'une large concertation les partenaires et opérateurs à la définition du projet stratégique à moyen terme (3 ans) de la Délégation Régionale en prenant appui sur les activités développées jusqu'alors et en saisissant les opportunités offertes par le lancement du PEX.

Dans le temps qui sépare les deux conférences régionales, marqué par la réactivation du marché du travail, les montants annuels financés au titre des mesures ont cru de 16%, passant de 128MF à 149MF portant à un niveau élevé la couverture de la région en dispositifs techniques. Le programme exceptionnel a engagé 60,2MF permettant de d'explorer de nouvelles voies. Le nombre de contrats primés a augmenté de 20%, pour atteindre en 2000 le nombre de 3834. Au total en 2000 le montant cumulé de l'ensemble des financements engagés par la l'Agefiph en Rhône alpes se monte à 298MF.

Mais l'événement essentiel qui a marqué cette période pour l'Agefiph a été le lancement du label Cap Emploi sous lequel dorénavant interviennent toutes les EPSR et OIP, financées principalement par l'Agefiph, soit 9 équipes en Rhône Alpes regroupant une centaine de collaborateurs, et qui ont réalisé 3515 insertions durables dans l'emploi en 2000.

Nous sommes aujourd'hui à mi - parcours du PEX, et s'il est encore trop tôt pour tracer de manière certaine les voies à prendre à l'issue de ce programme, nous avons souhaité que la conférence régionale soit l'occasion d'informer sur l'état de développement de notre intervention et de faire le point avec les partenaires et opérateurs engagés à nos côtés dans les actions et programmes que l'Agefiph finance ou co-finance. L'année 2001 sera l'occasion lors des « Rencontres Rhône Alpes pour l'Insertion » qui se tiendront en fin d'année d'associer à nouveau tous nos partenaires à la définition d'un nouveau projet régional pour les quelques années à venir.

¹ 25 mars 1999

I / LE CONTEXTE REGIONAL.

Un marché du travail redevenu actif.

Selon la Direction Régionale du Travail, de l'Emploi et de la Formation Professionnelle en novembre 2000 la DEFM² enregistrait une évolution sur les douze derniers mois de -23%, contre -17,4 % au plan national. L'amélioration concerne tous les départements dans des proportions variables : -29,3% dans l'Ain, -24% dans l'Isère, le Rhône et la Haute Savoie ; deux départements connaissent des baisses du chômage en dessous du seuil de 20% (baisse de 18,6% en Ardèche, et de 19,7% dans la Drôme).

Alors que le taux de chômage national est de 9,5%, le taux régional s'établit à de 8,2%³ (10,1% dans la Loire, 5,5% dans l'Ain). La baisse du chômage de longue durée s'intensifie : en novembre 2000 sur douze mois le chômage de longue durée⁴ a atteint -31,5%, contre une évolution de -25,6% au plan national.

Les personnes handicapées profitent de la reprise, mais dans des proportions moindres que les demandeurs d'emploi valides.

De même, mais dans des proportions moindres, la DEFM TH diminue : -12,5% en Rhône-Alpes (-9% au plan national). Cependant, la part des TH dans la DEFM demeure plus forte en Rhône-Alpes qu'en France (7,6% au 2^e trimestre 2000, contre 5,6% en France). Alors que l'année 1999 avait enregistré un léger tassement des primes financées par l'Agefiph (-6% sur 1998), l'année 2000 a enregistré une nette hausse (3 226 contrats primés, soit + 20% par rapport à 1999, contre 15% au plan national). L'évolution du marché du travail a favorisé les embauches durables pour les TH, 77% des contrats primés par l'Agefiph étant des CDI (70% en 1999).

Le taux d'emploi des TH en Rhône demeure légèrement supérieur à la moyenne nationale.

Le quota s'établit à 4,5% en 1999 contre 4% en 1998, creusant un léger écart entre le national et le régional (0,1% en 97 à 0,5% en 99).

² Demande d'Emploi en Fin de Mois

³ Fin novembre 2000 (DRTEFP)

⁴ Demandeurs d'emploi de catégorie 1 inscrits depuis plus d'un an

II / ELEMENTS SYNTHETIQUES DE LA POLITIQUE REGIONALE DE L'AGEFIPH.

II.1 Une couverture de dispositifs techniques relativement dense et variée.

Traditionnellement active, la région connaît un bon taux de couverture de ses besoins en dispositifs techniques.

La couverture des territoires en dispositifs techniques (en grisé les dép. couverts)								
Département	01	07	26	38	42	69	73	74
PDITH								
Cap Emploi						2		
Info- sensi. entreprises								
Cellule Maintien								
Mission Ergonomie*								
Conseil créat° d'activité								
Plate-forme d'orientat°								
OF schéma régional**	14	9	12	36	21	49	15	20
CRP								
Ressource déf. auditifs***								
Ressource mal. mentaux								
SPASE (Cérébrolésés)								
« PIERF » ****			SSIP	CMUDD	Comète	SSIP		
Dispos. alternative au MP								
SAVS associé au PDITH								
* + Plate-forme régionale de 11 cabinets labellisés (dont FIDEV pour la déficience visuelle) ** 173 organismes de formation, 223 référents *** + dispositif URAPEDA régional **** Préparation à l'insertion et l'emploi dès la rééducation fonctionnelle (SSIP, Comète)								

Ce niveau de couverture, et sa diversité, génèrent un nombre élevé d'opérateurs techniques⁵.

Le soutien à l'effort de construction de dispositifs tend à céder le pas sur celui de leurs pilotage, animation, et évaluation, et demande à l'équipe de la Délégation Régionale une forte implication dans le suivi de ces dispositifs⁶.

⁵ De l'ordre de 300 opérateurs (équivalents temps plein).

⁶ Les montants globaux et détaillés des financements par mesure sont indiqués en annexe.

L'apparition de phénomènes de rareté de main d'œuvre, couplée à la RTT, stimule les politiques d'emploi des entreprises, et met à contribution les dispositifs d'insertion et de maintien dans l'emploi (SPNDE, Schéma régional de formation, Cap Emploi, actions jeunes, accompagnement socioprofessionnel, cellules maintien, etc.). La relative abondance de l'offre d'emploi induit une évolution des pratiques. Les opérateurs sont conduits à privilégier le traitement de la demande d'emploi (préparation à l'emploi, accompagnement de parcours, formations qualifiantes, etc.), à l'inverse d'un passé récent où la recherche d'emplois sur le terrain focalisait les efforts. En matière de relation à l'entreprise, la recherche de pistes, et le conseil en développement de politiques d'emploi tend à l'emporter sur la simple prospection de postes à pourvoir. Ceci rend d'actualité le développement de nouveaux savoir-faire dans le domaine de l'ingénierie de parcours, ou pour passer de l'action commerciale classique à des prestations d'analyse - conseil.

II.2 Un partenariat institutionnel marqué par la prise en compte des populations handicapées dans les politiques publiques de l'emploi et de la formation, de l'accompagnement social, ainsi que dans les organismes paritaires.

L'inscription de l'insertion professionnelle des TH au Contrat de Plan Etat - Région a été proposée, et reprise par le Préfet de Région, lors de la Première Conférence Régionale de l'Agefiph. Le CPER déploie un volet TH (décliné plus précisément dans une convention tripartite Etat - Région - Agefiph) qui prévoit notamment le développement du schéma régional de formation et de l'observatoire gérés par le CRDI⁷.

L'Etat

Selon les résultats arrêtés fin septembre, 6 315 TH ont bénéficié des mesures territorialisées de l'Etat (17% de l'ensemble des bénéficiaires).

% de TH dans les bénéficiaires des politiques territorialisées (fin sept)									
Territoires	01	07	26	38	42	69	73	74	Rh-A
SIFE collectifs	13,7	18,0	9,4	25,0	34,9	21,8	31,8	13,3	23
Contrats Emploi - Solidarité	20,1	8,7	6,2	12,2	16,7	13,8	13,9	13,9	12
Contrats Emplois Consolidés	21,0	15,8	4,6	17,0	22,0	12,5	14,0	21,6	16
Contrats Initiative Emploi	26,6	20,9	19,6	27,2	26,6	18,9	25,6	24,0	23
SIFE individuels	17,6	15,7	22,3	9,8	10,6	21,3	6,9	15,7	16
Stages d'accès à l'Emploi	6,6	2,7	3,8	0,6	1,8	2,8	2,3	5,9	3
Ensemble des mesures	20,6	12,1	9,8	16,9	21,3	15,9	19,7	17,4	17

⁷ Association régionale gérée paritairement par les organisations professionnelles, les syndicats de salariés, et les associations de personnes handicapées

Si de tels niveaux pourront être sauvegardés en pourcentage il est clair qu'ils ne pourront l'être en valeur absolue. Le redéploiement de TH vers les dispositifs doit être accompagné afin que cette évolution s'effectue dans des conditions offrant toutes garanties quant à la qualité des conditions d'accueil des personnes handicapées dans les dispositifs de droit commun. La participation des intervenants spécialisés (Cap Emploi, Coordinateurs de PDITH, Agefiph) à tous les échelons de concertation du SPE, et la préparation à l'accueil des TH dans les organismes de droit commun, permet d'accompagner cette évolution.

La deuxième condition de réussite réside dans la réactivité des COTOREP en matière de reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé et d'orientation professionnelle. Les plates-formes d'orientation venant en appui des COTOREP devraient permettre d'avancer dans cette voie.

Le Conseil Régional

Depuis la création de la Délégation Régionale Rhône Alpes, l'Agefiph a une pratique soutenue de partenariat institutionnel et financier avec le Conseil Régional qui met en œuvre une politique spécifique active et originale en France en matière d'insertion des personnes handicapées. Les cofinancements interviennent dans des domaines très variés : Cap Emploi, dispositifs maintien, traitement précoce, accompagnement professionnel de malades mentaux, traumatisés crâniens, etc.

Autres collectivités territoriales.

Certaines collectivités territoriales (les conseils généraux 38, 73, 26, 01, la communauté urbaine de Grenoble, etc.) participent aux PDITH et/ou au financement des structures Cap Emploi, et incitent notamment leurs services d'accompagnement à la vie sociale à venir en complément de l'intervention des services de l'emploi afin d'éviter les ruptures de prise en charge entre les différents champs de compétence

Les organismes paritaires.

Le PEX a permis le lancement de politiques concertées et formalisées avec plusieurs partenaires d'organismes paritaires (FONGECIF, OPCAREG, ARACT-ARAVIS).

III/ LES ENGAGEMENTS FINANCIERS.

III.1 LE PROGRAMME ORDINAIRE⁸.

Les primes.

Primes	1998	1999	99/98	2000	2000/99
Nombre de dossiers	3 323	3218	96,84%	3 834	119,14%
Montants	73 180	69 040	94,34%	82 850	120,00%
Total	76 503,00	69 040,00	90,24%	86 684	125,56%

Les mesures.

Nombre de dossiers	1998	1999	99/98	2000	2000/99
Information conseil	20	22	110,00%	22	100,00%
Préparation de la personne	2 110	2 171	102,89%	2 068	95,26%
Placement des personnes	40	40	100,00%	46	115,00%
Accès et accompagnement	1 786	1 778	99,55%	1901	106,92%
Milieu protégé et innovations	14	cf pex	cf pex	cf pex	cf pex
Total	5 968	6 010	100,70%	6 037	100,45%

Montants engagés (KF)	1998	1999	99/98	2000	2000/99
Information conseil	6 716	7 836	116,68%	4 109	52,44%
Préparation de la personne	25 985	25 558	98,36%	25 595	100,14%
Placement des personnes	27 889	33 667	120,72%	37 617	111,73%
Accès et accompagnement	68 293	75 256	110,20%	81 835	108,74%
Total	128 883	142 317	110,42%	149 156	104,81%

III.2 LE PROGRAMME EXCEPTIONNEL

Montants engagés (KF)	1999	2000	2000/99
Préparation, accompagnement*	8 227	8 536	103,76%
Développement, modernisation	11 646	13 868	119,08%
Mobilisation des entreprises	646	9 781	1514,09%
Axe expérimental	3 784	3 742	98,89%
Total	24 303	35 927	147,83%

* SPNDE et Nouveaux Services / Nouveaux Emplois.

Après une année de mise en place en 1999, (40% de réalisation du budget prévisionnel), le PEX a pris son essor en 2000, le taux annuel de réalisation étant de 94%, pour un montant engagé de 36 MF.

Nous faisons ci-après en annexe le point détaillé sur la mise en oeuvre du PEX en suivant les huit thèmes prioritaires issus de la concertation régionale comme favorisant la fédération des acteurs, et avançant dans la voie tracée par la convention Etat - Agefiph.

⁸ Le détail des mesures et primes est joint en annexe au présent document.

IV/ LES PRIORITES REGIONALES

L'année 2001, qui marquera la fin du PEX et le retour à un équilibre emplois - ressources au plan national (l'effet de mutualisation inter - régions continuant de jouer) sera marqué par les huit priorités énoncées ci-dessous qui reprennent, pour la plupart, celles fixées par la convention Etat - Agefiph.

1. Progression du taux d'emploi dans les établissements contributeurs.

La disparition du GIRPEH, chargé de la mise en œuvre des prestations d'analyse - conseil dans les établissements contributeurs, ainsi que l'évolution de la situation de l'emploi a amené la Délégation Régionale de l'Agefiph à travailler sur un projet de plate-forme d'intervenants animée par l'ARACT Rhône-Alpes (ARAVIS) susceptible d'intervenir en entreprise sur signalement. Cette action sera relayée « commercialement » par les conseillers des branches (BTP, et agro-alimentaire) et des MEDEF territoriaux. Elle élargira logiquement la prospection au delà du cœur de cible des PME concernées par la campagne « Objectif 2000 ».

2. Réduction de 5% du nombre d'établissements à quota inférieur ou égal à 2%

La campagne « Objectif 2000 » sera poursuivie jusqu'à son terme: visite systématique de toutes les entreprises ciblées selon les plans d'action départementaux (lien avec les PDITH) et couvrant *a minima* le cœur de cible des entreprises ayant un effectif situé entre 20 et 50 salariés⁹.

3. Développement de l'apprentissage et de l'alternance.

Les outils : convention d'objectif avec l'OPCAREG, partenariat avec les OPCA de branche et l'AGEFOSPME, convention de développement avec le CREAL (promotion des dispositifs d'alternative au milieu protégé), mission jeunes diplômés handicapés avec l'AFIJ relayée par « *Handiweb CV* ».

La conclusion de 297 contrats primés est déjà enregistrée sur la période du PEX :

⁹ 2800 entreprises concernées.

155 Contrats en alternance		142 Contrats d'apprentissage	
1999	2000	1999	2000
35	120	51	91

A ces réalisations viennent s'ajouter deux projets qui confortent des perspectives optimistes :

1. A l'issue d'une étude de faisabilité, et d'une concertation élargie, le lancement en 2001 d'un dispositif¹⁰ de développement de l'apprentissage, au bénéfice des jeunes handicapés en partenariat avec le Conseil Régional pourrait permettre l'entrée en apprentissage d'environ 100 jeunes handicapés supplémentaires.
2. La mise en œuvre d'une action « d'appui à la qualification en Atelier Protégé » en Haute Savoie au bénéfice de 16 TH permettant d'expérimenter une formule nouvelle.

4. Extension à tous les départements de cellules de maintien dans l'emploi.

Cet objectif est d'ores et déjà en voie d'être atteint, puisque le seul département non encore pourvu d'un tel dispositif (l'Isère) le sera dès le début 2001.

5. Généralisation des Schémas Régionaux.

Le PEX a permis de refondre, d'étendre¹¹, et d'ancrer le Schéma dans les départements.¹² Il bénéficie :

- d'une pérennité de 6 ans au minimum par intégration au Contrat de Plan Etat - Région,
- d'un pilotage tripartite (Etat - Région - Agefiph),
- d'une coordination confiée aux partenaires sociaux et associatifs (CRDI).
- Celle-ci s'appuie sur une Coordination Technique des Réseaux Associés (DAFCO, AFPA, réseau régional des CFA, FAGERH, Cap Emploi).

Ainsi étendu et réorganisé, le Schéma promeut, en intégrant l'offre des CRP, et ainsi que le préconise la Convention Etat - Agefiph, « une offre de formation régionale cohérente et suffisante entre les organisme de formation de droit commun et les structures spécialisées ».

6. Mise en place d'observatoires régionaux de l'emploi et de l'insertion professionnelle.

¹⁰ Relevant du Schéma Régional de Formation Professionnelle des Personnes Handicapées

¹¹ 173 organismes labellisés

Egalement stipulée au Contrat de Plan, la mise en œuvre de l'observatoire est confiée au CRDI. Son co-pilotage est quadripartite (Etat - Région - ANPE - Agéfiph). La publication des tableaux de bord régional et départementaux devrait pouvoir intervenir avant la fin 2000 après la saisie exhaustive et cohérente, des D1 et D2 des huit départements Rhône-Alpins, et l'analyse des résultats.

Les priorités qui suivent relèvent d'options locales qui viennent compléter l'effort de satisfaction des priorités nationales.

7. Elaboration d'un schéma régional des offres de services complémentaires de l'ANPE et des équipes Cap Emploi.

Sur proposition de l'ANPE, après validation par le Comité de Pilotage Régional de Cap Emploi, et accord des équipes Cap Emploi (EPSR et OIP), un groupe de projet représentatif de ces acteurs est mis en place. Il doit élaborer un schéma cible pour le mois de mars, qui servira de référence dans la définition ultérieure des offres de service départementales.

8. Les rencontres Rhône - Alpes de l'Insertion.

Ce projet, qui figure déjà dans la lettre de mission relative au PEX, vise à capitaliser les expériences avec les partenaires et opérateurs, afin de renouveler les pratiques (« *à nouvelle situation, nouveaux savoir-faire* ») et préparer les conditions de la sortie du PEX dans la concertation et la réflexion partagée. Le concept, encore à préciser, est d'organiser une série de rencontres thématiques (une par département), sur une période d'un mois, conçus et animés avec les acteurs de l'insertion. Une synthèse régionale qui se tiendrait environ un mois après la dernière rencontre décentralisée viendra parachever la démarche.

¹² Comités départementaux de labélisation des organismes, ainsi que mise en réseau local des référents du schéma à l'occasion de leur formation

ANNEXE RELATIVE AU SUIVI DU PEX EN RHONE ALPES (11 janvier 2001)

Thème	Modalités	Etat d'avancement	Perspectives et inflexions
1. PNAE : Le Service Personnalisé pour un Nouveau Départ vers l'Emploi (SPNDE).	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : 10 000 entretiens. • Convention Régionale SPE/Agefiph (8 avenants départementaux). • 13,8 EQTP attribués aux Cap Emploi. 	<p>De juillet 99 au 30/11/2000 :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 5425 entretiens réalisés par Cap Emploi • 4664 nouveaux départs 	<ul style="list-style-type: none"> • Mise à niveau des moyens dans le Rhône : renforcement de 2 EQTP supplémentaires. • Elargissement du public (DE Cat. 1,2,3)
2. Orientation et préparation de projets professionnels.	Plates-formes départementales d'orientation et de préparation de projets d'insertion selon des modalités adaptées localement.	Modalités très variables selon les départements. Bon niveau d'engagement (3,9MF venant s'ajouter aux 5,8MF du POR).	Poursuite de l'effort de développement. Mais surtout sa formalisation (modélisation) afin de rendre la prestation mieux identifiable.
3. L'insertion professionnelle des jeunes handicapés.	<ul style="list-style-type: none"> • Objectif : 500 contrats (alternance, apprentissage, emplois jeunes) • Cellule fédérative d'acteurs 	Réalisé fin 2000: 297 contrats Bon fonctionnement de la cellule opérationnelle.	Poursuite des actions engagées. Lancement d'un dispositif apprentissage TH (CFAR ?)
4. Développer le conseil en matière d'aides techniques professionnelles, simplifier les procédures de cofinancement (Cf. expérimentation nationale)	Etude-action menée par la FENCICAT ¹ , en lien avec l'APF : « Etat des lieux, des ressources et des pratiques ».	Dossier unique inter-financeurs relayé par équipes labélisées dans le 38 et 42. Projet de « fonds pivot » dans le 38. Etat des lieux fait dans 4 départements.	Poursuite de l'action. Formalisation du réseau de conseil, et de procédures simplifiées et partagées par les financeurs.
5. Relance du Schéma Régional de Formation des Personnes Handicapées.	Tripler la capacité du Schéma (passer à 100 organismes labélisés), formaliser le co-pilotage Etat - Région - Agefiph.	173 organismes sont labélisés (223 référents) Le Schéma est inscrit au Contrat de Plan. Le comité de pilotage tripartite s'appuie sur une coordination techniques des réseaux associés (DAFCO, AFPA, FAGERH, Cap Emploi)	Poursuite et suivi du développement.

¹ Fédération Nationale des Centres d'Information et de Conseil sur les Aides Techniques

Thème	Modalités	Etat d'avancement	Perspectives et inflexions
6. « Objectif 2000 entreprises » un plan d'action régional d'information et de la sensibilisation des entreprises.	<ul style="list-style-type: none"> • Ciblage de 2000 entreprise de 20 à 50 salariés (tranche où le quota est le plus bas). • Elaboration de plans d'action départementaux. • Démarchage au nom du réseau des acteurs départementaux (promotion de leurs offres de service respectives). 	<ul style="list-style-type: none"> • Comité de pilotage régional regroupant 9 MEDEF territoriaux et 6 branches professionnelles. • 17 EQTP conseillers MEDEF • Démarrage entre janvier et fin mars 2000 selon les départements. • 1963 entreprises visitées • 563 relais transmis • 397 actions engagées (intervention d'un opérateur) 	<p>Poursuite jusqu'à son terme de la campagne Objectif 2000.</p> <p>Avec la disparition du GIRPEH, projet de mise en place d'un réseau de cabinets conseil labélisés animés par l'ARACT (ARAVIS) pour développer l'offre d'analyse - conseil auprès des grandes entreprises.</p>
7. Mise en place d'un observatoire en réseau avec les ressources similaires existantes.	<p>Gestion et mise en œuvre confiée au CRDI (cf. cahier des charges).</p>	<p>Inscrit au CPER</p> <p>Pilotage Etat - Région - ANPE - Agefiph</p> <p>Le tableau de bord régional sera formalisé fin 2000.</p>	<p>Poursuite et suivi du développement.</p>
8. Les « Rencontres Rhône Alpes de l'Insertion » pour capitaliser les expériences avec les partenaires et opérateurs, renouveler les pratiques et préparer l'après-PEX.	<p>Concept (encore à préciser) : une série de colloques thématiques et concomitants mis en œuvre avec les acteurs. Une synthèse.</p>	<p>Sa tenue (prévue fin 2000) a été décalée fin 2001.</p>	<p>Mise en place du Comité d'organisation début 2001. Validation du projet d'ensemble. Constitution des Comités thématiques. Travaux préparatoires. Mise en œuvre (un colloque par département + synthèse régionale).</p>

Thèmes d'intervention transversaux

	FA	AL	AMC	MDH	MDU	SD	DdC	CL	LG	MDE	LB	AMS	SGR	CBr
Stratégie régionale	P													
Ressources humaines, organisation	P													
Affaires générales et budget		P												
Actions structurantes départementales	P	P	P	AT	AT	AT	AT	AT	AT	AT	AT	AT	AT	AT
Synthèses régionales		P												
CRDI	P								AT					
Animation réseau Cap Emploi	P													
Budget EPSR/OIP		P												
Schéma Régional de Formation	P								AT					
Sensibilisation des entreprises			P							AT				
Politiques publiques de l'emploi			P											
Plates-formes départementales			P	AT	AT	AT	AT		AT	AT	AT	AT		
Insertion des jeunes handicapés	P			AT								AT		
Aides techniques	P										AT			
Maintien dans l'emploi			P				AT							
Aide à la création d'activité		P			AT									
Observatoire régional	P								AT					
Organisations syndicales			P	AT										
Plate-forme régionale ergonomie			P		AT									
Actions liées au sanitaire et médico-social	P													AT
Rencontres Rhône Alpes de l'Insertion	P					AT								
Communication	P							AT						

Légende:

Pilotage: : assure la responsabilité décisionnelle (en lien avec le délégué régional)	P
Appui Technique : assure l'instruction et le suivi des dossiers	AT

Lexique des initiales

FA	François	Atger
AL	Alain	Lavina
AMC	André	Millat-Carus
LB	Laurent	Barraud
CBr	Céline	Brunet
DdC	Didier	de Cambourg
MDE	Mireille	Dereure
MDh	Martine	Dhomps
SD	Sylvie	Drion
MDu	Marc	Duhamel
LG	Laurence	Garnier*
SGr	Sylvie	Gataloup
CL	Christophe	Libourel

* Remplacement: P.A. Darles

Organigramme de la Délégation Régionale Rhône Alpes

30/08/2000

Délégué Régional
François ATGER

Equipe centrale

Assistante de Délégation
Anne Marie Chapuis

Logistique et production
Valérie François

Bureau d'Ordre
Gregory Serrano,
Malika Djondo

Délégué Régional Adjoint
Alain Lavina

Délégué Régional Adjoint
André Millat-Carus

Pôle Rhône, Loire

Pôle Ain, Drôme, Ardèche

Pôle Alpes

Rhône	Loire
AM SEGAUD	L. BARRAUD
S. GRATA-LOUP	Isabelle GARNIER
C. BRUNET	
Fabienne DOMAGALA*	
Fabienne LEGROS	

Ain	Ardèche	Drôme
M. DHOMPS	S. DRION	M. DUHAMEL
Samia YAHIAOUI	Samia YAHIAOUI	Samia YAHIAOUI
Rempl: L. Gaggioli	Rempl: L. Gaggioli	Rempl: L. Gaggioli

Isère	Savoie	Haute Savoie
D. CAMBOURG	L. GARNIER	M. DEREURE
C. LIBOUREL	Corinne BORDAS	Corinne BORDAS
Roselyne LAFOREST		

* Rempl: M. Valette